

DOSSIER

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DES HABITANTS
P 6-9

DÉCRYPTAGE

BUDGET
LES CHOIX BUDGÉTAIRES 2026
P 12-15

SOLIDARITÉS

CCAS RENOUELÉ
COURNONSEC, UNE COMMUNE QUI PREND SOIN DES SIENS
P 16-17

SOMMAIRE

3 ÉDITO DU MAIRE

4-5 LES ACTUS

6-9 DOSSIER

Une nouvelle équipe au service des habitants

10 EN TOUTE TRANSPARENCE

11 PRÉVENTION

12-15 BUDGET

Les choix budgétaires 2026

16-17 SOLIDARITÉS

Cournonsec, une commune qui prend soin des siens

18 PARTICIPATION CITOYENNE

19 TRIBUNES



Téléchargez l'appli Commun'Actu Cournonsec

cournonsec.fr



Cournonsec - Le Mag'

Edité par la Ville de Cournonsec
Rue du Jeu de Tambourin - 34660 COURNONSEC
Tel rédaction : 04 67 85 60 14
Mail : mairie@cournonsec.fr

Directeur de publication : Richard Paul

Service Communication : Valérie Boucomont - José Folch
Sarah Antonicelli - Camille Massol

Rédacteurs : Richard Paul, Sarah Antonicelli, Christophe Khalkhal, Camille Massol, Frédéric Gelbseiden, Loeticia Soler
Crédits photos : Frédéric Gelbseiden, Olivier Bonnet, Thierry Guignard

Impression : Occiprint Lavérune



Chères Cournonsécoises,
Chers Cournonsécois,

Quelques semaines après notre installation, je tenais à vous adresser mes remerciements les plus sincères. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés lors des élections municipales et qui avec un taux de participation à 65,14 % ont fait vivre l'expression démocratique dans un contexte inédit depuis de très longues années puisque deux listes étaient présentes.

Vous découvrez aujourd'hui une nouvelle version de votre magazine municipal, portée par une nouvelle identité visuelle qui marque une rupture assumée.

À travers ce nouveau logo, Cournonsec affirme une ambition claire : être une commune ouverte, en mouvement, et tournée vers le lien. Un trait d'union entre ses habitants, entre les générations, entre les territoires.

Car Cournonsec a changé de cap.

Notre commune est aujourd'hui au cœur d'un équilibre entre attractivité, qualité de vie et développement maîtrisé. Cette réalité nouvelle exige de nous courage politique et lucidité de gestion.

Depuis notre installation, nous avons pris le temps et assumé ce temps d'analyser la situation réelle de la commune. Des engagements importants ont été pris par la précédente mandature que nous devons honorer laissant pour 2026 une capacité budgétaire d'investissement contrainte. C'est ainsi dans toutes les communes où les équipes sont nouvellement installées avec un budget de transition.

C'est un fait. Nous l'assumons. Nous ne le masquons pas.

Dans ce contexte, le budget 2026 que nous avons adopté est un budget de cohérence et de rupture méthodologique.

Il refuse la facilité des promesses non financées. Il garantit l'essentiel : des services publics de qualité, une gestion rigoureuse et la préparation stratégique des projets qui structureront l'avenir de notre commune.

Nous aurions pu faire le choix de l'affichage. Nous avons choisi la responsabilité.

Nous aurions pu multiplier les annonces. Nous avons préféré construire dans la durée avec méthode et vision politique claire.

L'année 2026 marque ainsi une étape fondatrice : celle de la structuration financière et programmatique. Nous travaillons à une programmation pluriannuelle d'investissement qui permettra de donner une vision claire, réaliste et soutenable pour les six années à venir. Une feuille de route, pas un catalogue.

Mais ce mouvement ne se fera pas sans vous.

Parce que Cournonsec est avant tout une commune de lien, nous voulons ancrer la participation citoyenne au cœur de notre action. Associer les habitants aux décisions qui façonnent notre quotidien n'est pas une option : c'est notre ligne politique.

Ce nouveau magazine en est une première étape concrète : mieux expliquer, mieux partager, mieux construire ensemble.

Notre ambition est assumée :

Faire de Cournonsec une commune en mouvement, fidèle à son identité et résolument tournée vers l'avenir.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez les équipes qui portent ce projet à vos côtés, ainsi que les premières actions engagées.

Le Maire,

Richard Paul,

Le conseil municipal est entré en action !

Depuis son installation le 21 mars, le nouveau conseil municipal a rapidement pris ses marques : élection du maire et de ses adjoints, constitution des commissions, premiers dossiers en main. Suivez ici, au fil des mois, toutes les décisions et projets qui façonnent notre commune.

ÇA SE PASSE EN MAIRIE

Installation du conseil municipal

LE 21 MARS 2026

C'est devant une salle comble que Richard Paul a officiellement pris ses fonctions de Maire, en présence du Sénateur et Conseiller Régional Hussein Bourgi, du Député Sylvain Carrière, de Madame le Maire de Pignan et Conseillère Départementale Michelle Cassar et d'élus de communes voisines. L'ensemble des élus de la majorité avaient répondu présent à ce rendez-vous solennel. Les têtes de liste de l'opposition ayant démissionné, 5 élus dans l'ordre de la liste ont accepté de siéger.

Le nouveau conseil municipal se compose désormais de 8 adjoints et de 4 conseillers municipaux délégués. Cette équipe aux compétences variées a à cœur de travailler en étroite coopération avec l'ensemble des agents de la municipalité et en co-construction avec la population et les associations, sur les grands projets structurants.



Élus et agents : première rencontre !

LE 8 AVRIL 2026

Peu après leur installation, les élus ont tenu à rencontrer l'ensemble des agents de la mairie.

Un moment convivial et essentiel : tour de table des présentations, échanges sur les projets structurants à venir, premières discussions sur les priorités du mandat. Tous les élus ont fait le déplacement, un signal fort envoyé aux équipes municipales, et le début d'une coopération qui s'annonce constructive.

TERRE & RESSOURCES

Stop à l'eau potable pour arroser !

La commune a sollicité la Région Occitanie pour étendre le réseau BRL jusqu'aux terres agricoles et aux jardins familiaux. Aujourd'hui, ces espaces sont irrigués à l'eau potable, une situation coûteuse et peu adaptée au contexte de tension sur la ressource en eau. L'accès à une eau dédiée à l'irrigation rendrait les parcelles exploitables, faciliterait l'installation d'agriculteurs et mettrait fin à une pratique difficilement justifiable. Une démarche cohérente et engagée pour notre territoire.

COMPLEXE SPORTIF LE FRIGOULET

Plaine des sports : pourquoi nous avons pris la bonne décision

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 7 mai 2026, nous avons officiellement acté l'abandon du projet de plaine des sports et des loisirs. Cette décision est le fruit d'une analyse rigoureuse : ne pas engager davantage les deniers publics dans un projet devenu intenable.

Les obstacles sont multiples.

Financièrement, les recettes de cession de terrains ne se sont pas concrétisées, les coûts ont explosé et les subventions sont insuffisantes. Réglementairement, le PLUi approuvé en juillet 2025 classe désormais ces terrains en zone agricole, rendant le projet illégal.

Soyons transparents : Dès juillet dernier, entre maire et adjoints, il avait été évoqué plusieurs possibilités dont l'abandon du projet en bureau municipal. Il est regrettable que la mise en garde n'ait pas été suivie d'une nouvelle présentation en conseil municipal.

600 000€ : 100 000€ d'études et 500 000€ pour l'achat des terres ont été engagés par la commune lors du mandat précédent.

Le site sera désormais dédié à des projets agricoles, en cohérence avec sa vocation naturelle.

Quant aux besoins sportifs, ils restent une priorité : nous rencontrons actuellement un bureau d'études pour étudier la rénovation du Frigoulet. Nous vous tiendrons informés.

LA MÉTROPOLE ET NOUS

Rencontre avec le pôle Proximité et Espace Public de la métropole (PEPS)

Les élus ont échangé avec le PEPS, service métropolitain chargé de la voirie, des espaces verts et du nettoyage. Dans un contexte budgétaire serré, plusieurs problématiques ont été abordées : état de la voirie, eaux pluviales, sécurité routière et planification des travaux sur le mandat.

Bonne nouvelle : le PEPS a confirmé son soutien pour la rénovation du complexe sportif Le Frigoulet, avec visites de terrain et suivi régulier. Affaire à suivre !

Quoi de neuf ?

Un cadeau de mariage aux saveurs locales

À l'occasion des mariages célébrés en mairie, la municipalité offre désormais aux jeunes mariés un coffret de produits locaux, réalisé en partenariat avec Art de Miel. Douceurs artisanales, savoir-faire local et saveurs du territoire : une attention simple et gourmande pour marquer ce moment unique, tout en soutenant un artisan passionné de Cournonsec

Une nouvelle équipe au service des habitants

Voici celles et ceux qui seront à vos côtés pour le mandat.

Autour du maire Richard Paul, chacun apporte son histoire, son expertise, son engagement et une ambition commune : faire de Cournonsec un endroit où il fait bon vivre ensemble.



Richard Paul
Maire de Cournonsec



Sarah Antonicelli
1ère adjointe
Administration,
coordination générale,
projets structurants, RH



Claude Rousset
2ème adjoint
Finances, marchés
publics et services
techniques



Aïcha Liatim
3ème adjointe
Environnement, cadre
de vie, mobilités



Christophe Khalkhal
4ème adjoint
Jeunesse, sport,
éducation



Tolotra Robert-Louys
5ème adjointe
Vie associative,
associations, projets
jeunesse



Jean-Marc Neyrand
6ème adjoint
Urbanisme, travaux,
voirie, proximité, vie
économique



Virginie Lagatu
7ème adjointe
Festivités et
cérémonies



Thierry Guignard
8ème adjoint
Participation citoyenne,
agriculture, transition
numérique



Camille Massol
Conseillère déléguée
Communication et
projets agricoles



Frédéric Gelbseiden
Conseiller délégué
Solidarités et politique
du logement



Loeticia Soler
Conseillère déléguée
Prévention, sécurité



Samuel Petit
Conseiller délégué
Culture et patrimoine



Delphine Bano
Conseillère municipale



Karim Zniti
Conseiller municipal



Fanny Chevalier
Conseillère municipale



Gratiem Artemon
Conseiller municipal



Marion Garcia
Conseillère municipale



Christian Springer
Conseiller municipal



Caroline Le Gagne
Conseillère municipale



Yannick Le Floc'h
Conseiller municipal



Angeline Wapler
Conseillère municipale

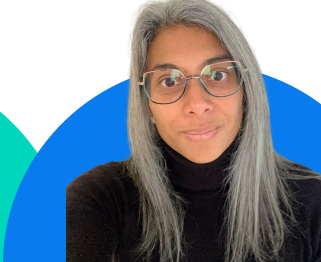
**Liste
Cournonsec,
c'est vous**



Anthony Veniant *
Conseiller municipal



Jean-Marc Elma
Conseiller municipal



Maéva Moreel
Conseillère municipale



Nicolas Guizard
Conseiller municipal



Audrey Bourblanc
Conseillère municipale

* démissionnaire, remplacé par **Thierry Casula**

Les photos des conseillers municipaux Cournonsec c'est vous n'ont pas été transmises au moment de l'impression du journal.

12 commissions pour imaginer et construire les projets de Cournonsec

JEUNESSE ET EDUCATION

Cette commission place les jeunes au cœur des priorités. Elle agit pour une éducation de qualité, le développement d'activités éducatives et l'accompagnement des parcours des enfants et des jeunes.



AGRICULTURE ET PROJETS AGRICOLES

Cette commission œuvre au développement et à la valorisation de l'agriculture locale. Elle accompagne les projets agricoles, soutient les initiatives durables et participe à la préservation des espaces naturels et des savoir-faire du territoire.

FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

Cette commission élabore le budget communal et analyse les marchés publics.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉS

Cette commission travaille à l'amélioration du cadre de vie. Elle agit en faveur de la transition écologique, du développement des mobilités douces et de la qualité des espaces publics.



PARTICIPATION CITOYENNE

Cette commission œuvre pour renforcer la démocratie locale : favoriser l'expression des habitants, encourager leur implication et co-construire les projets du territoire.

COMMUNICATION

Cette commission vise à garantir une information claire, accessible et régulière aux habitants, valoriser les actions menées et renforcer le lien entre la collectivité et les citoyens.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Cette commission développe des actions de prévention, de sensibilisation et travaille en lien avec les acteurs locaux pour garantir la sécurité de tous.

SOLIDARITÉS ET LOGEMENTS

Cette commission met en œuvre des actions solidaires, favorise l'inclusion et veille à renforcer la cohésion sociale.

FESTIVITÉS, MANIFESTATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

Cette commission soutient les associations locales, organise des temps forts et contribue à renforcer le lien social et la convivialité sur le territoire.



SPORTS

Cette commission œuvre au développement de la pratique sportive pour tous : soutenir les associations sportives, améliorer les équipements et encourager l'accès au sport comme vecteur de santé et de lien social.

URBANISME, VOIRIE, TRAVAUX ET PROXIMITÉ

Cette commission veille à un développement harmonieux du territoire, à l'entretien des infrastructures et à la qualité des services de proximité.

CULTURE ET PATRIMOINE

Cette commission soutient les initiatives artistiques, contribue à la mise en valeur du patrimoine local et favorise l'accès à la culture pour tous.

Afin de répondre au mieux aux besoins des habitants et de porter des projets cohérents pour le territoire, la collectivité s'appuie sur plusieurs commissions thématiques.

Avant chaque décision en conseil municipal, un travail de fond est mené en commissions.

Ces espaces réunissent les élus des deux listes autour des grands enjeux de la commune : environnement, jeunesse, culture, urbanisme, solidarités...

C'est là que **les projets se construisent, s'enrichissent et prennent forme, au plus près des besoins des habitants.**

Dans cette dynamique résolument moderne, la municipalité **entend franchir une nouvelle étape en plaçant la participation citoyenne au cœur de son action.** Soucieuse d'ouverture et de transparence, **l'équipe municipale engage une réflexion ambitieuse pour associer plus étroitement les habitants à la vie et aux projets de leur commune.**

Concrétisation de cet engagement : la création d'une délégation entièrement dédiée à la démocratie participative, confiée à un adjoint. Une initiative innovante qui témoigne de la volonté politique forte de cette nouvelle équipe de construire ensemble le Cournonsec de demain.

ZOOM

les indemnités des élus

Le franchissement du seuil des 3 500 habitants marque une étape importante pour Cournonsec.

Cette évolution démographique, reflet du dynamisme et de l'attractivité de notre commune, entraîne mécaniquement une nouvelle organisation prévue par la loi : le nombre d'adjoints passe ainsi de 5 à 8, permettant de mieux répartir les responsabilités et de renforcer l'efficacité de l'équipe municipale.

À ces huit adjoints s'ajoutent quatre nouveaux postes de conseillers municipaux délégués, pour une équipe élargie, plus représentative et davantage à l'écoute des habitants.

C'est dans ce cadre légal, et avec le souci constant de la sobriété financière, que le conseil municipal a adopté une nouvelle répartition des indemnités des élus.

Si la loi autorise les communes à mobiliser l'intégralité de l'enveloppe disponible, la municipalité a fait le choix délibéré de rester en deçà des plafonds réglementaires :

- l'indemnité du maire est fixée à 55 % du plafond autorisé (contre 58,30 % maximum),
- chacun des huit adjoints est indemnisé à hauteur de 20 % (contre un plafond de 23,32 %),
- les quatre conseillers municipaux délégués, désignés par arrêté du maire, perçoivent une indemnité de 7,30 % de l'indice brut terminal.

Il est important de le rappeler : le montant global de l'enveloppe d'indemnités n'est pas fixé librement par la municipalité. Il est déterminé par la loi, en fonction du nombre d'habitants. L'évolution constatée résulte donc exclusivement de la croissance de notre population et non d'un choix d'augmentation des dépenses. Il s'agit d'une simple mise en conformité réglementaire, assumée avec transparence.



Pourquoi la commune a soutenu l'évolution de la taxe foncière métropolitaine ?

La Métropole de Montpellier a décidé d'augmenter sa part de taxe foncière de 0,16 % à 5,8 %. Cette évolution concerne uniquement la part métropolitaine, distincte de celle de la commune, que nous nous engageons à ne pas augmenter.

Un taux historiquement très bas

Depuis la création de la Métropole, ce taux était resté fixé à 0,16 %, sans jamais être réévalué, contrairement à d'autres métropoles comme Toulouse (13 %).

Dans le même temps, les attributions de compensation versées par les communes à la Métropole n'ont pas évolué depuis 2015, alors que les coûts et les besoins ont fortement augmenté. Son augmentation vise donc à garantir le maintien d'un niveau de service public métropolitain de qualité.

À quoi sert la part métropolitaine ?

Elle finance des services essentiels du quotidien. Pour Cournonsec, cela concerne notamment l'entretien et l'aménagement des routes, de la voirie et des espaces verts.

Préserver les projets et les investissements

Refuser cette hausse aurait fragilisé la capacité d'investissement de la Métropole. Une collectivité entrant dans un cycle d'épargne nette négative ne peut plus investir ni maintenir ses services, comme l'a connu la Métropole d'Aix-Marseille.

Nous avons fait le choix de préserver les projets utiles à notre territoire.

Une décision cohérente avec les votes

Le budget métropolitain a été voté à l'unanimité des maires. Or ce budget inclut cette hausse de la taxe foncière.

Dès lors, une question se pose : comment voter un budget et refuser en même temps l'une de ses principales recettes ?

- Budget métropolitain : 87 pour (dont les 31 maires), 13 contre, 2 abstentions
- Taxe foncière (5,8 %) : 70 pour (dont 22 maires), 25 contre, 7 abstentions

Notre engagement

Nous resterons pleinement mobilisés pour défendre les intérêts de Cournonsec : garantir que cette contribution permette des investissements concrets pour la commune, sans augmenter la fiscalité communale, et avec une exigence forte sur l'utilisation de chaque euro.

En bref

Quel impact concret sur votre taxe foncière ?

- 152 € / an pour une maison de 100 m²
- 110 € / an pour une maison de 80 m²
- 90 € / an pour un logement de 55 m²

PRÉVENTION

Cournonsec crée sa Réserve Communale de Sécurité Civile



Dans un contexte où les risques naturels deviennent plus fréquents, la commune de Cournonsec souhaite renforcer la prévention et la solidarité locale à travers la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

L'incendie survenu l'été dernier a rappelé l'importance de la vigilance collective et de l'implication citoyenne pour protéger notre territoire et notre population.

Ensemble, soyons prêts, solidaires et résilients. Devenez citoyen actif, engagez-vous !

Vigilance : attention aux nouvelles arnaques

La commune appelle les habitants à la plus grande vigilance face à plusieurs escroqueries actuellement en forte recrudescence.

Faux coursiers bancaires

Des individus se font passer pour des conseillers bancaires et prétendent qu'une fraude est en cours sur votre compte. Ils demandent ensuite vos codes et envoient un "coursier" pour récupérer votre carte bancaire.

Aucune banque ne récupère une carte bancaire à domicile et ne demande vos codes confidentiels.

Réunion d'information

**Lundi 22 juin 2026 à 18h30 à
la salle des fêtes – rue Briou
Garenne**

Venez découvrir les missions et le fonctionnement de cette future réserve citoyenne.

PLUS D'INFO : COURNONSEC.FR

Faux SMS de colis

De nombreux SMS frauduleux circulent actuellement annonçant un colis bloqué ou une livraison en attente. Certains utilisent désormais des images très réalistes générées par intelligence artificielle afin de tromper les victimes.

Ne cliquez jamais sur les liens suspects et vérifiez toujours directement sur le site officiel du transporteur.

Arnaque dans les stations-service

Des escrocs bloquent discrètement le pistolet de carburant avec du scotch ou du plastique afin que la distribution ne s'arrête pas après votre départ. Les fraudeurs se servent ensuite en carburant sur votre compte bancaire.

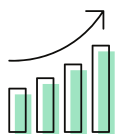
Vérifiez toujours que le pistolet est correctement raccroché et attendez l'édition du ticket avant de quitter la station.

DÉCRYPTAGE

Les choix budgétaires pour 2026

Adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026, le budget primitif de notre commune pour l'exercice 2026 s'équilibre à un total de 4 834 912 €.

Élaboré selon le principe fondamental de sincérité budgétaire (qui interdit d'inscrire des recettes incertaines), il traduit la volonté de l'équipe municipale de concilier la maîtrise de nos dépenses courantes, le maintien d'un service public de qualité et la préparation de nos investissements structurants à long terme.



10,1%

DE TAUX D'ÉPARGNE BRUTE



8,7 ANS

DÉSENDETTEMENT MAÎTRISÉ



7,5 M€

D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Un budget total de

4,8 M€

Budget de fonctionnement

3,6 M€

Budget d'investissement

1,2 M€

Notre politique financière

1. Maîtriser le fonctionnement

Notre budget 2026 dégage un taux d'épargne brute solide de plus de 10 %, sans aucune augmentation des taux d'imposition pour les habitants. La gestion de notre commune est saine.

2. Piloter la gestion de la dette.

L'objectif est de contenir notre capacité de désendettement sous la barre saine des 8 années (estimée à 8,7 ans pour 2026).

3. Préparer les investissements de long terme

La commune finalisera en 2026 sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) avec pour ambition d'investir 7,5 millions d'euros sur la durée du mandat, tout en engageant une recherche active de subventions extérieures



Le saviez-vous ?

UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE CONTRAIT

La construction de ce budget s'est faite dans un environnement économique national spécifique, marqué par une inflation estimée à 1,3 % et la volonté de l'État de réduire le déficit public.

Pour y parvenir, l'État a notamment gelé l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée aux communes.

L'objectif de la municipalité pour 2026 est de limiter la hausse de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1,83 %.

Pour cela, il faut équilibrer des hausses de coûts imposées (facteurs exogènes) avec nos choix politiques.

LES IMPACTS MAJEURS SUR LE BUDGET

Retraites des agents (+ 30 000 €/an) : L'État a imposé une hausse réglementaire du taux de cotisation à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (la CNRACL).

Eau (+ 12 000 €) : La canicule de l'an dernier a imposé une consommation d'eau exceptionnelle pour préserver la pelouse sportive, alourdissant la facture de 12 000 €.

Cantine scolaire (+ 8 000 €) : Le coût des repas augmente suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau marché de fourniture.

Loi SRU (+ 4 000 €) : Pour la première fois, la commune va devoir payer une pénalité financière à cause d'un nombre insuffisant de logements sociaux sur son territoire. Le paiement de cette pénalité s'imposait mécaniquement à la nouvelle équipe municipale.

Attribution à la Métropole (107 000 €) : La compensation versée à la Métropole pour la gestion de la voirie et des espaces publics augmente de 0,8 % (suivi de l'inflation).

NOS PREMIÈRES ACTIONS CONCRÈTES

+ 30% SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET CCAS

Parce que le tissu associatif et le CCAS font vivre notre commune, nous avons fait le choix d'augmenter l'enveloppe qui leur est consacrée.

DÉCRYPTAGE

Notre programme d'investissement pour 2026

AMÉLIORER IMMÉDIATEMENT VOTRE QUOTIDIEN

184 K€

K€ : milliers d'euros
M€ : millions d'euros
(3) **Réserve communale** : La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) est composée de femmes et hommes, majeurs et volontaires bénévoles appelés à être régulièrement mobilisés par la Ville. De la prévention à la gestion de crise, leurs missions concourent à sensibiliser les populations aux risques majeurs (pluie-inondation, canicule, incendie, grand froid, pandémie...) et à intervenir en appui des services sollicités en cas d'évènement de dimension exceptionnelle.



ÉDUCATION

20 K€

Renforcement de la sécurité avec l'achat de systèmes d'alerte PPMS, l'installation d'une clôture opaque à la maternelle, un vidéoprojecteur et des études de désimperméabilisation des cours.



JEUNESSE

15 K€

Amélioration des équipements du restaurant scolaire et aménagements à l'ALSH.



CULTURE ET FESTIVITÉS

17 K€

Achat d'un système de sonorisation professionnel et de matériels de festivités



SPORT

59 K€

Mise en place d'un club-house sur le boulodrome des Clavoux, réaménagement intérieur du club-house du foot et achat d'un container de stockage pour le comité des fêtes, Etudes du Frigoulet



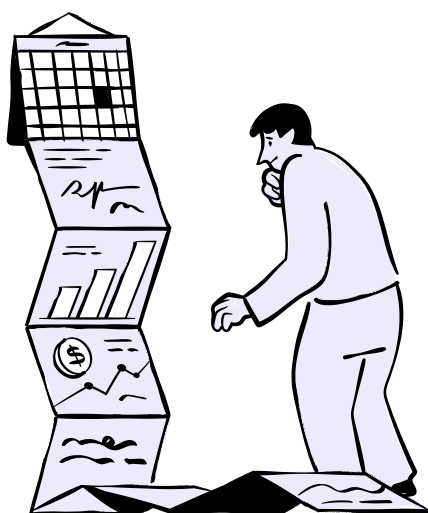
SERVICE TECHNIQUE

16 K€

Achat d'un véhicule d'occasion et de petit matériel d'entretien.

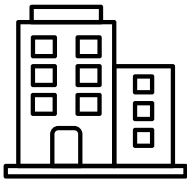
LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

324 K€



- L'encours de la dette, qui était évalué à près de 3,25 millions d'euros fin 2025, devrait baisser pour s'établir à environ 3,02 millions d'euros au 31 décembre 2026.
- **Pour financer son programme d'investissement sans compromettre son avenir**, la commune ne prévoit qu'un seul nouvel emprunt d'équilibre d'un montant de 100 000 € en 2026. Le choix de ce montant n'est pas dû au hasard : il profite de l'arrivée à échéance, en milieu d'année, d'un ancien prêt (dont l'amortissement en capital s'élevait à un peu plus de 14 000 €), ce qui permet de ne pas alourdir la charge globale.

Tout savoir en détail sur le budget : cournonsec.fr

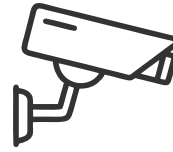


BÂTIMENTS

16 K€

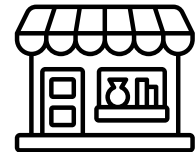
Diagnostics structurels des locaux (Police, Bâtiment pour Tous), aménagements mobiliers, éclairage LED de l'église, et protection incendie

Préparation du déploiement d'une nouvelle caméra rue des Barrys/Billière, logiciels métiers, et nouveaux équipements pour la Police Municipale et la Réserve Communale (3)



SÉCURITÉ

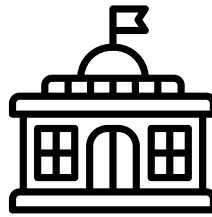
12 K€



VIE ECONOMIQUE

6 K€

Mise en place d'une signalétique commerciale de proximité



ADMINISTRATION

Equipements, mobiliers et licences informatiques

23 K€

FINALISATION DES OPÉRATIONS ENGAGÉES

520 K€

La section d'investissement est fortement contrainte par les dépenses engagées et déjà réalisées par la précédente municipalité. Près de 520 000 € sont ainsi inscrits au budget :

- **Achat de l'école élémentaire** : 366 000 € dédiés à l'acquisition définitive d'une partie des bâtiments.
- **Plaine des sports** : 104 000 € pour financer les études de maîtrise d'œuvre engagées par l'ancienne municipalité, dans le cadre d'un projet qui ne présentait pas un caractère prioritaire ni une nécessité avérée au regard des capacités financières de la commune, et dont la faisabilité était fragilisée (absence de subventions de l'État et modèle de financement incertain reposant sur la vente des terrains du Frigoulet).
- **Patrimoine** : 28 000 € pour la restauration de l'entrée de l'église et du cimetière Saint-Christophe.

Ces engagements représentent près de la moitié du budget d'investissement et ont été initiés sur une période courte de trois mois par l'ancienne municipalité. Ils pèsent mécaniquement sur la capacité d'action actuelle, en limitant les marges de manœuvre pour de nouveaux projets.

En bref

Dans ce contexte, **la commune doit recourir à l'emprunt, tout en veillant strictement à sa capacité de désendettement.** Un emprunt d'équilibre de 100 000 € est ainsi prévu en 2026, rendu soutenable par l'extinction d'un prêt existant.

SOLIDARITÉS

Cournonsec, une commune qui prend soin des siens

La solidarité, c'est ce que chacun et chacune peut donner et recevoir de la communauté dans laquelle il vit. **C'est un bien commun : un don et un cadeau, un engagement réciproque qui garantit le lien entre chaque citoyen et la ville de Cournonsec.**

C'est parce que nous et nos proches pouvons nous retrouver dans des situations de vulnérabilité (perte d'emploi, maladie, handicap, vieillesse, isolement, etc) qu'il est important de pouvoir compter sur l'attention des autres et de la commune. C'est pourquoi la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont le conseil d'administration vient d'être renouvelé ont fait le choix de travailler ensemble et de copiloter les politiques sociales.

Pour assurer les orientations sur des données concrètes et fiables, nous avons décidé de finaliser l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) entreprise sur le territoire de la commune entre 2022 et 2024.

Le saviez-vous ?

Ce diagnostic de territoire (Analyse des Besoins Sociaux) permet de connaître et d'analyser les dynamiques propres de la commune pour ce qui concerne l'ensemble des thématiques sociales et constitue une aide à la décision publique fondamentale en matière de politique sociale.

Elle sera présentée en conseil municipal et à l'ensemble de la populationournonsécoise à l'automne 2026 lors d'une réunion publique.



UNE POLITIQUE SOLIDAIRE AU SERVICE DE CHACUN

1

La mise en œuvre d'un maillage territorial coordonné et cohérent qui permettent de prévenir au plus tôt les situations de fragilité et/ou de vulnérabilité.

2

La création d'un comité de pilotage des projets solidaires portés par des citoyens et / ou des associations. Cette instance portée par la municipalité et le CCAS assurera l'évaluation et l'accompagnement des projets solidaires proposés par les habitants et les associations, de leur faisabilité jusqu'à leur réalisation.

3

Un audit des logements vacants disponibles sur l'ensemble du territoireournonsécois sera réalisé dans les mois à venir ainsi qu'un diagnostic sur la rénovation énergétique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS RENOUVELÉ

Les membres élus du Conseil Municipal :

- Angeline WAPLER, Vice-Présidente
- Audrey BOURBLANC, Déléguée suppléante
- Christian SPRINGER, Membre
- Marion GARCIA, Membre
- Fanny CHEVALIER, Membre

Les Personnalités qualifiées et représentants associatifs nommés par le Maire :

- Fabienne AGUILAR, association Cœurnonsec
- Céline BAENA, secteur paramédical
- Karine GAY, Jardins partagés
- Sylvie PEYRIERE, Associations familiales (UDAF - Union départementale des affaires familiales)
- Valérie RABOT, association La Ruée Dehors

LE CCAS, UN ACTEUR CLÉ DE LA SOLIDARITÉ LOCALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public présent dans chaque commune. Rattaché à la municipalité, il constitue le premier point de contact pour les habitants confrontés à des difficultés sociales.

Ses missions sont larges : accompagnement des personnes âgées, soutien aux familles en situation de précarité, aide alimentaire, accès aux droits ou encore maintien du lien social.

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services sociaux du département et les associations locales.

Accueil du public

Mairie Rue du Jeu de Tambourin

Lundi au vendredi 8h30-12h et de 14h-17h30

Tel : 04.67.85.60.10



La loi de Solidarité et de Rénovation Urbaine (2000)

Sur un principe de solidarité territoriale, la loi impose à toute commune de plus de 3 500 habitants intégrée à une intercommunalité de plus de 50 000 habitants dont la ville centre compte plus de 15 000 habitants, de prévoir à terme non échu (la population étant mécaniquement appelée à grandir), que les logements sociaux doivent représenter au moins 20 % des résidences principales sur la commune.

Les objectifs sont décidés de façon tripartite entre la commune, la métropole (qui pilote les politiques de l'habitat) et l'État pour une période de trois ans. Les objectifs sont ré-évalués de façon contradictoire à la fin de la période triennale et peuvent donner lieu, sous condition, à des amendes sur la carence effective.

Afin de combler le retard, il a été convenu à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Métropole Montpellier Méditerranée que tout nouveau programme immobilier sur la commune devait compter 33 % de logements locatifs sociaux.

PARTICIPATION CITOYENNE

Une volonté affirmée d'ouverture et de transparence

La municipalité réaffirme son engagement en faveur d'une démocratie locale vivante, ouverte et accessible à tous. Dans cette optique, l'ensemble des conseils municipaux est pleinement ouvert à tous les habitants qui souhaitent y assister. Ces temps forts de la vie communale sont l'occasion de mieux comprendre les décisions prises et les projets portés pour la commune.

Les dates des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la mairie, où chacun peut également retrouver les délibérations.

Cette démarche vise à garantir une information claire, accessible et régulière pour l'ensemble de la population.

Une organisation tournée vers l'écoute

Dans le prolongement des engagements pris, Thierry Guignard, adjoint à la transition numérique, participation citoyenne et terres agricoles est délégué à la commission « participation citoyenne », spécialement créée dans le cadre du programme municipal. Cette commission dédiée a pour mission de favoriser le dialogue avec les habitants et de faire émerger des initiatives locales.

Par ailleurs, un budget participatif sera mis en place, permettant aux citoyens de proposer et de choisir des projets utiles à la vie de la commune.

Les projets les plus structurants feront également l'objet d'une concertation élargie, en associant notamment les associations locales, les habitants et les acteurs essentiels du dynamisme communal.

La retransmission en direct des conseils municipaux est à l'étude. En attendant, nous encourageons vivement les habitants à venir y participer.

La présence du public reste le meilleur moyen de s'informer et de prendre part à la vie démocratique locale.

Le saviez-vous ?

Les conseils municipaux sont ouverts à tous les habitants qui souhaitent y assister.

Les dates des conseils municipaux ainsi que toutes les décisions votées sont accessibles sur le site internet de la ville : **cournonsec.fr**

TRIBUNES

La majorité municipale

Depuis notre élection, nous œuvrons avec engagement et sérieux au service de Cournonsec et de ses habitants. Le conseil municipal doit rester un espace démocratique vivant, où chaque élu peut pleinement contribuer aux projets de la commune.

Notre priorité est d'engager rapidement le travail des commissions thématiques afin de traiter les sujets essentiels : urbanisme, finances, cadre de vie ou encore lien social, tout en développant des outils concrets de participation citoyenne.

Dans cette même dynamique, nous avons souhaité doter Cournonsec d'une nouvelle identité graphique, moderne, claire et facilement reconnaissable. Ce nouveau logo traduit les ambitions de notre commune : dynamisme, attractivité, proximité et lien social.

Plus épuré et contemporain, il reflète également la position stratégique de Cournonsec entre la Métropole de Montpellier et le bassin de l'étang de Thau. Son symbole central, composé de deux demi-cercles formant la lettre « C », évoque le mouvement, la connexion et le rôle de trait d'union de notre commune.

Le vert symbolise la vitalité et l'équilibre entre nature et urbanité, tandis que le bleu rappelle l'eau et l'identité méditerranéenne liée à l'étang de Thau.

Le coût de cette nouvelle identité visuelle est nul pour la collectivité. C'est aussi une manière concrète d'illustrer notre volonté de travailler avec sobriété, en valorisant les compétences locales et les ressources internes.

Enfin, cette évolution s'accompagne du changement de nom du bulletin municipal afin d'assurer une cohérence globale de notre communication institutionnelle. L'objectif est que l'ensemble de nos supports reflète désormais cette identité renouvelée et cette nouvelle dynamique communale.

Jusqu'à présent, notre commune était représentée par un logo de type blason traditionnel. Ce blason fait partie de l'histoire de Cournonsec et porte pleinement les valeurs patrimoniales et l'identité historique du village.

Il ne s'agit donc absolument pas d'effacer cette histoire ni de renier notre patrimoine. Au contraire, ce blason continuera naturellement à avoir toute sa place lors des événements patrimoniaux, historiques ou protocolaires qui font vivre la mémoire et les traditions de notre commune.

Nous sommes heureux et fiers de porter cette nouvelle dynamique pour Cournonsec. Cette identité renouvelée reflète l'ambition que nous partageons pour notre commune : une ville attractive, moderne, proche de ses habitants et tournée vers l'avenir.

Cournonsec c'est vous

La tribune du groupe minoritaire ne nous est pas parvenue dans le délai de huit jours accordé à l'ensemble des élus pour la publication des contributions.

AGORA FESTIVAL 46° ÉDITION
MONTPELLIER

20 JUIN – 04 JUILLET 2026

DANSE

DANSE

DANSE

AGORA-CITEINTERNATIONALEDELADANSE.COM
04 67 60 83 60

27 Juin 2026 – 11h00

COURNONSEC Terrain de Tambourin

Entrée Libre | Durée : 30 minutes

Kader Attou &

Cellule d'excellence d'Epsedanse – Prélude Out

Rencontre entre la musique électro-acoustique de Romain Dubois, la force du hip-hop comme espace d'émancipation, et la physicalité des danseurs.

DOSSIER

Une nouvelle équipe au service des habitants

Voici celles et ceux qui seront à vos côtés pour le mandat.

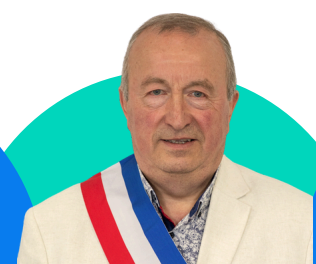
Autour du maire Richard Paul, chacun apporte son histoire, son expertise, son engagement et une ambition commune : faire de Cournonsec un endroit où il fait bon vivre ensemble.



Richard Paul
Maire de Cournonsec



Sarah Antonicelli
1ère adjointe
Administration,
coordination générale,
projets structurants, RH



Claude Rousset
2ème adjoint
Finances, marchés
publics et services
techniques



Aïcha Liatim
3ème adjointe
Environnement, cadre
de vie, mobilités



Christophe Khalkhal
4ème adjoint
Jeunesse, sport,
éducation



Tolotra Robert-Louys
5ème adjointe
Vie associative et
projets jeunesse



Jean-Marc Neyrand
6ème adjoint
Urbanisme, travaux,
voirie, bâtiment, vie
économique



Virginie Lagatu
7ème adjointe
Festivités et
cérémonies



Thierry Guignard
8ème adjoint
Participation citoyenne,
agriculture, transition
numérique



Camille Massol
Conseillère déléguée
Communication, appui
aux projets agricoles



Frédéric Gelseiden
Conseiller délégué
Solidarités et politique
du logement



Loeticia Soler
Conseillère déléguée
Sécurité, médiation,
police municipale

COURNONSEC

LE MAG'



DOSSIER

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DES HABITANTS
P 6-9

DÉCRYPTAGE

BUDGET
LES CHOIX BUDGÉTAIRES 2026
P 12-15

SOLIDARITÉ

UN NOUVEAU CCAS
POUR RENFORCER L'ACTION SOCIALE
P 16-17

COURNONSEC

LE MAG'



DOSSIER

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DES HABITANTS
P 6-9

DÉCRYPTAGE

BUDGET
LES CHOIX BUDGÉTAIRES 2026
P 12-15

SOLIDARITÉ

UN NOUVEAU CCAS
POUR RENFORCER L'ACTION SOCIALE
P 16-17

DÉMARCHAGE À DOMICILE

RÉGLEMENTATION SUR LA COMMUNE DE COURNONSEC

Pour garantir la tranquillité et la sécurité de tous,
le démarchage à domicile est encadré par arrêté municipal.



INFORMATION AUX DÉMARCHEURS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Toute personne ou société souhaitant démarcher à domicile doit **se déclarer préalablement en mairie.**



PIÈCES À FOURNIR

- Pièce d'identité
- Justificatif de l'entreprise (Kbis, carte professionnelle...)
- Nature des prestations proposées
- Dates et plages horaires d'intervention prévues



RÈGLES À RESPECTER

- Vous devez pouvoir présenter votre pièce d'identité
- Vous devez vous identifier clairement auprès des administrés
- Vous devez respecter la réglementation en vigueur (Code de la consommation)
- Toute pratique agressive, trompeuse ou abusive est interdite



INTERDIT

- Démarcher sans déclaration préalable
- Se prévaloir abusivement de la mairie ou d'un service public
- Exercer une pression sur les personnes démarchées
- Pénétrer dans une propriété sans autorisation



INFORMATION AUX HABITANTS



HORAIRES AUTORISÉS

- Lundi au vendredi :
9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
- Samedi : 9h00 - 12h00
- Interdit les dimanches et jours fériés et en dehors de ces horaires



DEMANDER UNE IDENTIFICATION

Vous pouvez demander au démarcheur sa pièce d'identité et un justificatif de son entreprise.



VOUS ÊTES LIBRE

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de répondre à une sollicitation commerciale.



EN CAS DE PROBLÈME

En cas de comportement suspect ou insistant, contactez la Police Municipale ou la Gendarmerie.



NOTRE OBJECTIF

Assurer la protection des habitants et maintenir la tranquillité publique, tout en permettant une activité économique loyale et transparente.



DES CONTRÔLES PEUVENT ÊTRE EFFECTUÉS

Tout manquement au présent arrêté pourra faire l'objet de sanctions conformément aux lois et règlements en vigueur.

MAIRIE DE COURNONSEC

Rue du Jeu de Tambourin
34660 COURNONSEC
Tél. 04 67 85 60 10
www.cournonsec.fr



POLICE MUNICIPALE

04.48.20.04.60
policemunicipale@cournonsec.fr

GENDARMERIE NATIONALE

17

LA MÉTROPOLE ET NOUS

Un soutien affirmé à la nouvelle équipe municipale

LE 3 AVRIL 2026.

Michaël Delafosse s'est rendu à Cournonsec pour rencontrer son nouveau maire, Richard Paul.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les projets structurants de la commune, notamment les équipements sportifs, priorité du mandat.

D'autres thématiques ont été abordées, comme le lien social, l'agriculture, l'emploi et la culture.

Michaël Delafosse a réaffirmé son soutien à cette nouvelle équipe municipale et sa volonté d'accompagner ses initiatives.

Rencontre avec le pôle Proximité et Espace Public de la métropole (PEPS)

Les élus ont échangé avec le PEPS, le service métropolitain en charge de l'entretien de la voirie, des espaces verts, du nettoyage et de l'accompagnement des projets d'aménagement. Une réunion de travail dense, qui a permis de mieux cerner les enjeux liés à la gestion de notre espace public.

Dans un contexte budgétaire serré, plusieurs problématiques locales ont été mises sur la table : état de la voirie, gestion des eaux pluviales, sécurité routière et pression sur les infrastructures. La nécessité de planifier les travaux sur l'ensemble du mandat a été clairement posée.

Bonne nouvelle : le PEPS a confirmé son soutien stratégique et logistique pour la rénovation du complexe sportif Le Frigoulet. Des actions concrètes sont prévues, avec visites de terrain et suivi régulier. Affaire à suivre !

COMPLEXE SPORTIF LE FRIGOULET

Réflexion engagée pour moderniser le site du Frigoulet

LE 24 AVRIL 2026.

L'équipe municipale a engagé les réflexions sur le projet sportif du Frigoulet en s'appuyant sur les orientations d'un bureau d'études.

Cette démarche vise à structurer les futures orientations du site, incluant la rénovation du stade de football et du citysport, ainsi que la création d'une salle multimodale.

Ce travail collaboratif permet de définir les besoins, d'anticiper les usages et de construire un projet cohérent et ambitieux au service du sport et de la vie locale.

Quoi de neuf ?

Un cadeau de mariage aux saveurs locales

À l'occasion des mariages célébrés en mairie, la municipalité offre désormais aux jeunes mariés un coffret de produits locaux, réalisé en partenariat avec Art de Miel. Douceurs artisanales, savoir-faire local et saveurs du territoire : une attention simple et gourmande pour marquer ce moment unique, tout en soutenant un artisan passionné de Cournonsec

TRANSPARENCE



Pourquoi la commune a soutenu l'évolution de la taxe foncière métropolitaine ?

La Métropole de Montpellier a récemment décidé d'augmenter sa part de taxe foncière, qui passera de 0,16 % à 5,8 %. Cette décision peut susciter des interrogations légitimes. Nous souhaitons vous en expliquer les raisons et le sens de notre vote.

La taxe foncière repose sur deux lignes distinctes : celle que fixe la commune, et celle que vote séparément l'intercommunalité. C'est sur cette seconde ligne, relevant de la Métropole, que la hausse a été actée.

Si la hausse est spectaculaire en valeur relative, le nouveau taux intercommunal est comparable à celui pratiqué par plusieurs métropoles françaises (L'Eurométropole de Strasbourg, Toulouse Métropole, Nice Côte d'Azur)

Un choix responsable et cohérent avec nos engagements

Nous avons fait le choix de voter en faveur de cette évolution en toute responsabilité. Il ne s'agit ni d'un soutien automatique, ni d'un renoncement à nos positions. Ce vote repose sur un principe simple : être solidaires au sein de la Métropole tout en restant vigilants et exigeants.

Dans le même temps, nous tenons à rappeler un engagement fort de notre programme : ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière. Nous faisons donc le choix de préserver la fiscalité communale tout en assumant la solidarité métropolitaine.

À quoi sert la part métropolitaine ?

La Métropole joue un rôle essentiel dans notre vie quotidienne. Elle finance et gère de nombreux services et équipements concrets, utilisés chaque jour par les habitants :

- la gratuité des transports en commun (bus et tramway),
- la collecte et le traitement des déchets,
- l'entretien et l'aménagement des routes, de la voirie et des espaces verts
- les piscines et certains équipements sportifs,

- les médiathèques et équipements culturels,
- les politiques environnementales (eau, assainissement, transition écologique)

Ces services contribuent directement à la qualité de vie sur notre territoire.

Un taux historiquement très bas.

Jusqu'à présent, la part métropolitaine de la taxe foncière était particulièrement faible (0,16 %), bien en deçà de ce qui se pratique dans d'autres grandes métropoles. Son augmentation vise à permettre le maintien d'un niveau de service public de qualité, dans un contexte de hausse des coûts.

Préserver les projets et les investissements locaux

Refuser cette évolution aurait fragilisé nos relations avec la Métropole et aurait pu avoir des conséquences concrètes pour notre commune : ralentissement de projets, diminution des investissements, voire remise en question de certains services.

Nous avons fait le choix de ne pas adopter une posture de blocage qui aurait été, à terme, pénalisante pour nos habitants.

Une décision largement partagée

Cette mesure a été adoptée à une large majorité au sein de la Métropole :

- 22 maires ont voté pour, 7 se sont abstenus et 3 ont voté contre,
- au total, 70 élus du conseil métropolitain ont approuvé cette hausse.

Par ailleurs, le budget métropolitain a été très largement adopté, ce qui témoigne d'une adhésion globale au projet porté pour notre territoire

Notre engagement

"Ce qui se passe maintenant, c'est que nous devons continuer à nous battre à la Métropole pour que ces hausses soient vraiment justifiées, équitables, et surtout pour que Cournonsec obtienne ce qui lui revient en retour. Cette augmentation doit servir à quelque chose. Elle doit financer des projets, des services, des améliorations dont vous bénéficiez réellement. C'est notre vigilance qui garantit ça. C'est notre pression constante qui s'assure que l'argent des Cournonsecois ne disparaît pas dans des bureaucraties lointaines.

Quand la Métropole décide d'investir dans les transports en commun, la voirie, dans les infrastructures nous serons là pour nous assurer que Cournonsec en bénéficie.

Quand viendra le moment de négocier les budgets futurs, nous porterons haut les intérêts de nos habitants.

C'est pour cela que nous avons voté pour. C'est pour cela que nous resterons engagés.

Nous restons pleinement mobilisés pour défendre les intérêts de notre commune, sans augmenter la fiscalité communale, et en veillant à ce que chaque euro prélevé soit utile, efficace et au service de votre quotidien."

Richard Paul, Maire de Cournonsec

AGENDA

MAI

4 AU 6

Exposition
Temple

VENDREDI 8

Commémoration 1945
10h - Mairie

MARDI 5

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

JEUDI 6

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 7

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

JUIN

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

SAMEDI 8

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

DIMANCHE 9

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 29

Fête de la Jeunesse
17h - Esplanade Briou Garenne

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

VENDREDI 1ER

Balade théâtrale Occitane
14h - départ Mairie

Retrouvez tout l'agenda sur : cournonsec.fr

Augmentation de la part de la Métropole de Montpellier sur la taxe foncière

La Métropole de Montpellier va augmenter sa part de taxe foncière pour continuer à financer ses équipements publics dont elle a la charge. La part foncière de la Métropole devrait donc passer de 0,16% à 5,8%. Nous avons fait le choix de voter cette évolution de la taxe foncière métropolitaine en toute responsabilité.

Ce vote ne traduit ni une adhésion aveugle, ni une soumission, mais un principe simple : être solidaires, sans être dépendants.

La Métropole joue un rôle essentiel dans le financement et la gestion d'équipements structurants pour notre quotidien : transports, gestion des déchets, équipements publics...

Ne pas accompagner cette décision aurait fragilisé notre relation avec elle et, concrètement, pénalisé notre commune dans la réalisation de projets indispensables.

Nous refusons une posture de blocage qui serait contre-productive pour nos habitants.

CE QUE ÇA CHANGE POUR LES PROPRIÉTAIRES

Pour un logement de 100m²

AUJOURD'HUI

6 € / AN

d'impôts intercommunaux



DEMAIN

10 À 15 € / MOIS

d'impôts intercommunaux

La pénalité SRU (Solidarités et Rénovation Urbaine) : le besoin d'une vraie stratégie

Pour la première fois, la commune va devoir s'acquitter d'une pénalité financière d'environ 4 000 € à cause d'un nombre insuffisant de logements sociaux sur son territoire.

Le paiement de cette pénalité s'imposait mécaniquement à la nouvelle équipe municipale. Au-delà de cette sanction financière, le développement des logements sociaux exige

une véritable politique stratégique. La logique est mathématique : plus on crée de nouveaux logements, plus le nombre d'habitants augmente, et plus le seuil des 30 % à atteindre s'éloigne mécaniquement.

Pour sortir de cette spirale et ne plus courir perpétuellement après ce quota, une politique de l'habitat cohérente et pensée sur le long terme

doit être travaillée. C'est pourquoi un conseiller délégué est spécifiquement en charge de ces sujets au sein de notre équipe.

Info importante : audit

Des commissions pour imaginer et construire les projets de Cournonsec

JEUNESSE ET EDUCATION

Cette commission place les jeunes au cœur des priorités. Elle agit pour une éducation de qualité, le développement d'activités éducatives et l'accompagnement des parcours des enfants et des jeunes.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET MOBILITÉS

Cette commission travaille à l'amélioration du cadre de vie. Elle agit en faveur de la transition écologique, du développement des mobilités douces et de la qualité des espaces publics.

PARTICIPATION CITOYENNE

Cette commission œuvre pour renforcer la démocratie locale : favoriser l'expression des habitants, encourager leur implication et co-construire les projets du territoire

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Cette commission développe des actions de prévention, de sensibilisation et travaille en lien avec les acteurs locaux pour garantir la sécurité de tous.

SOLIDARITÉS ET LOGEMENTS

Cette commission met en œuvre des actions solidaires, favorise l'inclusion et veille à renforcer la cohésion sociale.

CULTURE ET PATRIMOINE

Cette commission soutient les initiatives artistiques, contribue à la mise en valeur du patrimoine local et favorise l'accès à la culture pour tous.

AGRICULTURE ET PROJETS AGRICOLES

Cette commission œuvre au développement et à la valorisation de l'agriculture locale. Elle accompagne les projets agricoles, soutient les initiatives durables et participe à la préservation des espaces naturels et des savoir-faire du territoire.

COMMUNICATION

Cette commission vise à garantir une information claire, accessible et régulière aux habitants, valoriser les actions menées et renforcer le lien entre la collectivité et les citoyens.

FESTIVITÉS, MANIFESTATIONS ET VIE ASSOCIATIVE

Cette commission soutient les associations locales, organise des temps forts et contribue à renforcer le lien social et la convivialité sur le territoire.

SPORTS

Cette commission œuvre au développement de la pratique sportive pour tous : soutenir les associations sportives, améliorer les équipements et encourager l'accès au sport comme vecteur de santé et de lien social.

URBANISME, VOIRIE, TRAVAUX ET PROXIMITÉ

Cette commission veille à un développement harmonieux du territoire, à l'entretien des infrastructures et à la qualité des services de proximité.